

Incendie maisons en bois

Éditorial

Sujet du bois : mode constructif millénaire délaissé au 20^e siècle, la construction bois connaît un nouvel essor pour ses atouts environnementaux mais les problématiques liées au feu sont sous-estimées.

En plus d'être combustibles, les constructions en bois comportent intrinsèquement de nombreux espaces cachés qui favorisent les feux couvants. Les services de secours peuvent en arriver à demander la démolition des ouvrages pour venir à bout d'un incendie.

Sujet étanchéité : l'utilisation de brûleurs de gaz à flamme nue pour la mise en place des matériaux d'étanchéité est une source d'ignition régulièrement mise en cause dans des départs de feu.

Cela concerne les chantiers de construction mais aussi les travaux de maintenance dans des bâtiments en exploitation.

Circonstances du sinistre

Sur un chantier de construction de maisons individuelles en bande, un départ de feu se produit à l'occasion de travaux d'étanchéité en façade. Il est 11h, les ouvriers éteignent l'incendie avec 2 extincteurs.

Ils quittent le chantier à 16h après avoir vérifié l'absence de point chaud.

À 18h10, d'autres ouvriers constatent un incendie et appellent les services de secours qui arrivent à 18h20.

Dans la nuit qui suit, ne venant pas à bout de l'incendie, les pompiers demanderont la démolition des 10 maisons touchées.

D'autres ouvrages déjà construits subiront des dommages partiels.

Causes du sinistre

Le départ de feu initial est dû à l'utilisation d'un chalumeau pour les travaux d'étanchéité en façade. Alors que l'incendie semblait éteint, une reprise de feu s'est produite 7 h plus tard (persistance d'un feu couvant derrière un bardage métallique). C'est en tout cas l'hypothèse privilégiée.

En effet :

- Les installations électriques n'étaient pas encore raccordées.
- Les coffrets électriques de chantier sont situés à l'extérieur des bâtiments.
- En l'absence de foyers distincts, l'hypothèse d'un incendie d'origine criminelle n'est donc pas privilégiée.

Le sinistre en chiffres

Garantie concernée :

TRC (Tous Risques Chantier).

Typologie de chantier :

Construction maisons ossature bois.

Dommmages :

2,3 M€

Reste à charge assuré

Non déterminé mais les plafond de garantie sont atteints (le coût pour l'assuré sera supérieur au montant indemnisé).





Éléments d'aggravation

- Construction bois : matériau combustible + vides de construction favorisant les feux couvants.
- Présence du bardage métallique rendant difficile la vérification d'absence de point chaud en fin de matinée.
- Non-utilisation de caméra thermique pour cette vérification.
- Poteaux incendie définitifs pas encore fonctionnels.
- Période estivale et vent relativement fort (24 km/h), ayant changé de direction pendant la nuit.
- Présence de polyuréthane pour l'isolation des balcons au R+1 (combustible).
- Présence du bardage métallique rendant difficile l'attaque des foyers par les pompiers.
- Sous-estimation du risque d'incendie par les intervenants et par le CSPS (coordonnateur sécurité).

- Absence de responsable de la coordination de la prévention du risque incendie.

Éléments d'atténuation

- Aucun blessé
- Des ouvriers étaient encore présents sur site et ont pu rapidement lancer l'alerte.
- Pas encore d'alimentation électrique dans les maisons.
- Des liquides inflammables ont pu être sortis du site avant d'être atteints par l'incendie.

Bonnes pratiques pour limiter les risques

- Attention particulière à porter aux travaux en construction bois. Une évaluation des risques doit être menée avant les travaux, le phasage doit être adapté, etc.
- S'assurer de la disponibilité des besoins en eau pour le site

(poteau incendie) dès le début du chantier.

- Procédure de permis de feu à mettre en place avec utilisation de caméra thermique pour vérification des points chauds.
- Extincteurs adaptés aux risques à prévoir à proximité des travaux par points chauds.
- Formation des ouvriers à l'utilisation des moyens de secours.
- Évacuer les bouteilles de gaz des zones de travaux tous les soirs et les stocker hors du chantier ou dans des locaux adaptés.
- Désigner un responsable de la coordination du risque incendie qui fera adapter aux différentes phases de l'opération les moyens et procédures dédiés à la maîtrise du risque incendie.



Les ingénieurs Prévention Allianz recommandent

En confiant une mission de prévention sécurité incendie à une personne dédiée, en lui conférant moyens et autorité, le maître d'ouvrage pourra s'assurer que ces bonnes pratiques sont bien mises en place sur son opération.

Sans cette démarche volontaire, la sécurité incendie « hors sécurité des personnes » est sous-estimée.

Découvrez nos solutions de prévention sur allianz.fr/entreprise.

Allianz 

Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 991.967.200 €

1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

542 110 291 RCS Nanterre

www.allianz.fr

Document à usage interne et externe, ne pas jeter sur la voie publique.

